

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

### AMENDEMENT

N ° CS1692

présenté par

M. Bentz, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Loir, M. de Lépinau, M. Désigny, M. Frappé,  
Mme Dogor-Such et Mme Hamelet

-----

### ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.